



POSTULAT

Auteur	neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Alexander Allenbach et Martin Kalbermatter
Objet	(Intempéries_R3) Les cartes des dangers sont-elles encore à jour dans le contexte du changement climatique?
Date	09/09/2024
Numéro	2024.09.214

Durant l'été et au début de l'automne 2024, de fortes précipitations ont provoqué d'énormes dégâts dans l'ensemble de la Suisse, à la charge des cantons, des communes, de l'économie, du tourisme et de la population. D'énormes inondations, éboulements et coulées de boue ont détruit des bâtiments et des infrastructures, et ont coûté des vies humaines.

Les spécialistes prédisent depuis longtemps déjà que le nombre, l'intensité et la cadence des intempéries sont appelés à augmenter (p. ex. scénarios sur le changement climatique «Hydrologie CH2018»). Parallèlement à cela, les dommages et les coûts pour les pouvoirs publics, les entreprises, les particuliers et les assureurs vont s'accroître. Il est indispensable que l'on prenne des mesures prospectives telles que l'adoption d'une loi cantonale sur le climat, qui permettra de lutter contre les effets du changement climatique. En matière de prévention, les cartes des dangers constituent un élément de référence important pour protéger la population contre les dangers naturels. Les dernières avancées de la recherche sur le climat et les dangers naturels tout comme l'ampleur et l'intensité des événements survenus récemment permettent de conclure qu'une actualisation continue des cartes de dangers s'impose.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État de vérifier si les cartes des dangers sont parfaitement à jour. Il convient de s'assurer que les dernières avancées en matière de recherche sur le climat et les dangers naturels, auxquelles s'ajoute l'ampleur des récents événements, sont bien prises en compte, concrètement intégrées et mises en œuvre.